

Note Conceptuelle

Conférence internationale sur les pratiques des Mécanismes nationaux de prévention de la torture en Afrique

23-24 juin 2023

Savoy Le Grand Hôtel

Marrakech, Royaume du Maroc

Contexte général

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) le 18 décembre 2002. En vertu de ce Protocole facultatif, les États doivent mettre en place, désigner, ou administrer, à l'échelon national, un organisme de visite chargé de prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, connu sous le nom de Mécanisme National de Prévention (MNP). Ces mécanismes procèdent, entre autres prérogatives, à des visites régulières dans les lieux de privation de liberté.

Les rôles de ces mécanismes en matière de monitoring préventif continuent de gagner en importance et en ampleur à la faveur d'une meilleure reconnaissance de leurs contributions dans la promotion de l'effectivité des droits par les acteurs étatiques et non étatiques. En tant que mécanismes axés sur l'implémentation au niveau local, les MNP ont le potentiel de provoquer des transformations considérables et substantielles. Cependant, plusieurs questions continuent d'être soulevées, notamment en ce qui a trait à leur efficacité, et ils demeurent confrontés à plusieurs défis de grande envergure.

L'efficacité des MNP dépend de plusieurs éléments liés aux ressources d'ordre juridique, humain, financier et infrastructurel. Les insuffisances au niveau de l'un de ces éléments impactent le travail des MNP et les mettent en face à des défis qui dépassent parfois le cadre de la mise en œuvre des textes juridiques. Pour faire face à ces défis, ces mécanismes doivent donc être dotés de financements, de personnel et de ressources adéquats pour concrétiser leurs mandats de manière pleine et efficace. À cet égard, il est crucial de consolider le socle de l'expertise et mettre en place des conditions idoines qui garantiraient le bon fonctionnement de ces mécanismes.

En Afrique, 23 pays ont ratifié le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT) et presque 15 MNP ont été établis. L'efficacité des MNP africains varie d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre, étant donné que la plupart d'entre eux se voient encore confrontés à des défis considérables. Certains font face à

des difficultés liées aux ressources limitées, à des lois et environnements restrictifs, aux défis liés au renforcement des capacités, et aux opportunités de mise en réseau qui demeurent étroites.

L'efficacité d'un MNP dépendrait des efforts engagés tant au niveau individuel que collectif. Au niveau national, le réseautage et la coopération revêtent une importance cruciale dans le contexte de la prévention de la torture. En consolidant des liens solides et en coopérant avec divers acteurs, dont notamment les organisations de défense des droits de l'Homme et les organismes gouvernementaux, les MNP pourraient renforcer leur efficacité et leur résilience, ce qui leur permettrait de surmonter les obstacles rencontrés et d'atteindre des résultats concrets qui auraient un impact substantiel.

Aux niveaux régional, continental et international, la collaboration entre les MNP revêt une importance significative car elle pourrait mettre des outils appropriés et un soutien adéquat à leur disposition pour faire avancer leurs agendas. Les initiatives de collaboration et la participation active aux réunions régionales et internationales doivent être recherchées et renforcées afin de partager les informations, promouvoir les bonnes pratiques et créer des opportunités d'apprentissage mutuel.

En commémoration du 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), en collaboration avec la Commission sud-africaine des droits de l'Homme, organisera les 23-24 juin 2023 une conférence à Marrakech sur les "**Pratiques des Mécanismes nationaux de prévention de la torture (MNP) en Afrique : Défis et opportunités émergents**". Cette conférence réunira des MNP africains, des Institutions nationales des droits de l'Homme, des experts, et des représentants d'organisations et réseaux internationaux et régionaux, afin de passer en revue les défis et les évolutions liés aux cadres juridiques et institutionnels existants en Afrique, d'identifier les pratiques actuelles et émergentes liées aux mandats des MNP, et de discuter des défis et des solutions.

La conférence vise également à identifier des stratégies qui favoriseraient les opportunités de réseautage et encourageraient une collaboration à même d'optimiser l'efficacité des MNP africains. De plus, l'événement vise à faciliter l'échange des idées et des expériences entre les MNP et divers acteurs, dont le Sous-comité pour la prévention de la torture, le Comité de Prévention de la Torture du Conseil de l'Europe, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Association pour la prévention de la torture et les experts internationaux.

Les sessions qui seront tenues lors de cette conférence aborderont les défis structurels complexes auxquels sont confrontés les MNP africains, à l'instar des ressources limitées, les lacunes dans les cadres juridiques et les limitations infrastructurelles. Elles chercheront à mettre en avant les meilleures pratiques et à explorer des approches novatrices et des voies de collaboration entre les MNP et les autres partenaires aux niveaux continental et international. La dernière session sera consacrée à la présentation du document final de la conférence résumant les principales conclusions et recommandations.

I. Principales thématiques de la conférence :

MNP en Afrique : du texte juridique à une mise en œuvre pratique et holistique

En matière de prévention de la torture et mauvais traitements, des avancées normatives et législatives notables ont été introduites dans de nombreux pays africains. Cependant, dans plusieurs contextes, les réalités qui ne cessent d'évoluer et les nouveaux défis doivent encore être appréhendés. Parmi ces défis figurent l'espace d'opérations réduit, les lois restrictives, et les intimidations et difficultés de financement, ce qui soulève la question sur les moyens à même de sauvegarder l'autonomie et l'intégrité dans de tels environnements.

De plus, dans de nombreux cas, l'efficacité des MNP africains est mesurée uniquement par rapport à leur capacité à contraindre les autorités au respect de leurs obligations et à mettre en œuvre les conclusions et les recommandations fournies. Cependant, certains suggèrent que cette approche ne peut être pertinente que si plusieurs conditions sont remplies, et dans les contextes contemporains entourant le travail des MNP africains, il est certainement difficile d'apporter une évaluation qui soit fidèle aux réalités.

De plus, des questions particulières émergent dans le débat sur l'efficacité des MNP en Afrique: tandis que certains soutiennent que, dans de nombreux cas, la prévention de la torture a évolué pour passer d'un contexte marqué par une "opposition" entre certains acteurs à un contexte où la plupart des parties reconnaissent l'impératif de relever les défis de la prévention et s'engagent donc dans des efforts de coopération, d'autres soutiennent que la coopération ne peut pas produire de résultats significatifs dans les contextes où les limitations financières et opérationnelles persistent.

Sur la base des problématiques suivantes, les sessions tenteront de passer en revue les différents contextes des MNP et d'examiner les voies susceptibles de favoriser une compréhension commune de la complexité des défis et de leurs implications multidimensionnelles :

- Pourquoi est-il important de prendre en compte à la fois des indicateurs qualitatifs et quantitatifs lors de l'évaluation de l'efficacité des MNP africains dans les efforts de prévention de la torture ?
- Quelle est l'importance des ressources juridiques, humaines, financières et infrastructurelles dans la détermination de l'efficacité des MNP en Afrique ?
- Existe-t-il un moyen de surmonter les défis posés par les limitations financières et opérationnelles ?

MNP en Afrique : quelles opportunités de coopération ?

Les MNP sont confrontés à des défis communs qui mettent à l'épreuve leur efficacité. La pandémie COVID-19, par exemple, a mis en relief la nécessité d'adopter des stratégies innovantes et flexibles et de partager les bonnes pratiques entre pairs, étant donné que les MNP sont en essence des composantes dans un système plus large de prévention établi par l'OPCAT.

Il est également crucial pour les MNP de veiller à partager les informations sur les stratégies et les solutions qu'ils avaient choisies pour transcender les défis rencontrés

pendant la phase de mise en place. À cet égard, il est à rappeler que certains MNP africains, établis et opérationnels, avaient réussi à engager et maintenir des échanges constructifs avec les autorités nationales, évitant ainsi, dans une certaine mesure, l'émergence de nouveaux obstacles.

Les MNP sont donc appelés à capitaliser sur les efforts déployés et les expériences vécues, et partager les meilleures pratiques en vue d'optimiser l'efficacité et établir ensemble un front homogène qui renforcerait les efforts globaux de lutte contre la torture et mauvais traitement.

À la lumière de tous les contextes et développements au niveau africain, les sessions sur les opportunités mettront en évidence certaines expériences et bonnes pratiques, et fourniront des recommandations et des réponses aux éléments suivants :

- Dans quelle mesure la collaboration et le partage des bonnes pratiques entre les MNP en Afrique renforcerait-ils l'efficacité des MNP au niveau national ?
- Comment renforcer davantage la collaboration entre les MNP eux-mêmes et avec les autres acteurs, tels que le Sous-comité pour la prévention de la torture, le CPT du Conseil de l'Europe, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Association pour la prévention de la torture et d'autres parties prenantes ?

II. Méthodologie

A. Participants

La conférence réunira des MNP, des institutions nationales des droits de l'Homme, des mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux des droits de l'Homme, ainsi que des ONG et des experts.

B. Format

Les discussions se dérouleront sur deux jours, suivies d'échanges interactifs. Un modérateur facilitera les discussions, assisté de rapporteurs qui présenteront les comptes rendus aux participants lors du dernier panel.

III. Résultats escomptés

Un document final résumant les principales conclusions et recommandations clés sera rédigé par les rapporteurs des sessions et présenté aux participants.